





Prix variables électricité pour les contrats conclus en Mai 2024 Pour les professionnels en Région Wallonne Prix tva exclue

Composition du prix de votre énergie⁽⁹⁾



- Energie fournie (ENGIE)
- Coûts de réseaux (Gestionnaire de réseau)
- Impôts et charges (Gouvernement)

Vos avantages

- Profitez d'un prix variable mensuellement, au plus près des évolutions des prix du
- Optez pour une électricité 100 % verte et belge

Services gratuits

- Service client 5 étoiles en ligne et par téléphone
- Facture par la poste ou par
- Réductions chez nos partenaires

Prix d'énergie Variable - 1 an

Redevance fixe ⁽¹⁾		Prix par kWh (€cent/kWh)						Option énergie verte ⁽⁴⁾		Coûts énergie verte
60,00 €/an		Type d'usage	Normal	Bihoraire Heures pleines	Bihoraire Heures creuses	Exclusif Nuit		(€cent/kWh)		(€cent/kWh)
Prix	+	Consommation ⁽²⁾	9,057	8,958	7,591	7,591	+	1,000	+	2,860
mensuels		Injection(3)	3,314	3,866	1,950					
Prix annuels estimés	+	Consommation ⁽²⁾	12,445	12,561	10,464	10,464	+	1,000	+	2,860
		Injection(3)	4,477	5,224	2,630		_			

Partage de l'énergie (15)

Coût administratif

100 €/an







Prix variables électricité pour les contrats conclus en Mai 2024 Pour les professionnels en Région Wallonne Prix tva exclue



Coûts de réseaux (distribution et transport)(6)

	Distribution								
Gestionnaire du réseau	Normal	Bihoraire		Exclusif	Activité de mesure	T::6(7)	Transport		
du reseau de distribution		Heures pleines	Heures creuses	Nuit	Relevé annuel	Tarif prosumer ⁽⁷⁾			
	€cent/kWh	€cent/kWh	€cent/kWh	€cent/kWh	€/an	€/kWe/an	€cent/kWh		
AIEG	7,38	7,74	5,96	5,21	24,04	55,68	2,00		
AIESH	10,73	11,22	6,67	6,18	16,17	74,73	2,00		
ORES (Brabant Wallon)	8,56	9,08	5,34	4,39	12,83	62,44	2,00		
ORES (Est)	8,56	9,08	5,34	4,39	12,83	62,44	2,00		
ORES (Hainaut)	8,56	9,08	5,34	4,39	12,83	62,44	2,00		
ORES (Luxembourg)	8,56	9,08	5,34	4,39	12,83	62,44	2,00		
ORES (Mouscron)	8,56	9,08	5,34	4,39	12,83	62,44	2,00		
ORES (Namur)	8,56	9,08	5,34	4,39	12,83	62,44	2,00		
ORES (Verviers)	8,56	9,08	5,34	4,39	12,83	62,44	2,00		
REGIE DE WAVRE	10,24	10,39	8,23	8,23	16,35	71,94	2,00		
TECTEO - RESA	9,31	10,38	5,69	4,95	24,33	66,67	2,00		







Prix variables électricité pour les contrats conclus en Mai 2024 Pour les professionnels en Région Wallonne Prix tva exclue

1	

Suppléments

Suppléments (€cent/kWh)		Accise fédérale ⁽¹¹⁾ (€cent/kWh)			
Cotisation sur l'énergie	0,19261	Consommation entre 0 et 20.000 kWh	1,421		
Redevance raccordement(8)	0,07500	Consommation entre 20.000 et 50.000 kWh	1,209		
		Consommation entre 50.000 et 1.000.000 kWh	1,139		

- (1) La redevance fixe n'est imputée que 1 seule fois chez les clients pour lesquels le prélèvement et l'injection appartiennent au même pack chez ENGIE.
- Le prix variable offert peut être modifié dans le courant du mois (p.ex. suite à des variations dans la disponibilité d'électricité sur le marché). Le prix valable est celui qui est affiché sur engie.be à la date de souscription du contrat. Les formules de prix sont valables pour tous les contrats conclus en Mai 2024 et débutant au plus tard le dernier jour du 6e mois après la souscription du contrat.

Le prix de l'électricité est indexé mensuellement. Le paramètre d'indexation est la moyenne arithmétique des cotations journalières Day Ahead EPEX SPOT Belgium (ci-après EPEXDAM) durant le mois de fourniture. Les cotations journalières EPEXDAM sont exprimées en €/MWh. La valeur du EPEXDAM du mois en cours ne sera connue qu'en fin de mois. À titre informatif, les prix indiqués sont basés sur la dernière valeur du EPEXDAM connue (Avril 2024: 48,01 €/MWh). Les valeurs historiques du EPEXDAM peuvent être consultées sur engie.be.

Le paramètre EPEXDAM annuel estimé s'élève à 77,81 €/MWh pour mois-ci selon la méthodologie de la https://www.vreg.be/nl/faq/berekening-variabele-energieprijzen-de-v

Les formules hors TVA d'application pour Mai 2024 sont les suivantes:

- Normal = $3,5981 + (0,1137 \times EPEXDAM)$
- Tarif bihoraire heures pleines = $3,1531 + (0,1209 \times EPEXDAM)$
- Tarif bihoraire heures creuses = $2,9631 + (0,0964 \times EPEXDAM)$
- Exclusif nuit = $2,9631 + (0,0964 \times EPEXDAM)$
- (3) Le tarif d'injection correspond aux prix auxquels ENGIE achète votre électricité produite et injectée sur le réseau conformément aux Conditions Contractuelles de votre Contrat. Ce tarif s'applique uniquement pour les installations de production décentralisées situées en Belgique raccordées en basse tension et disposant d'un compteur intelligent ou bidirectionnel. En plus du tarif d'injection, une redevance fixe est due et sera facturée sauf si vous êtes déjà client chez ENGIE pour la livraison d'électricité, auguel cas vous payez une seule redevance fixe du tarif de consommation.

Le prix d'injection est soumis à la TVA (21%), sauf si votre entreprise n'est pas assujettie TVA, ou bien si elle en est exemptée.

Les prix d'injection sont indexés en utilisant le paramètre EPEXDAM.

La valeur du EPEXDAM du mois en cours ne sera connue qu'en fin de mois. À titre informatif, les prix indiqués sont basés sur la dernière valeur du EPEXDAM connue (Avril 2024: 48,01 €/MWh). Les valeurs historiques du EPEXDAM peuvent être consultées sur engie.be. Le paramètre EPEXDAM annuel estimé s'élève à 65,01 €/MWh pour mois-ci selon la méthodologie de https://www.vreg.be/nl/faq/berekening-variabele-energieprijzen-de-v -testr

Les formules hors TVA d'application pour Mai 2024 sont les

- Normal = $0.0300 + (0.0684 \times EPEXDAM)$
- Tarif bihoraire heures pleines = $0.0300 + (0.0799 \times EPEXDAM)$
- Tarif bihoraire heures creuses = 0,0300 + (0,0400 x EPEXDAM)
- Si vous choisissez un contrat avec une électricité verte 100 % belge, nous garantissons que l'électricité que vous consommez est produite à base de sources d'énergie belges et renouvelables.
- Ces coûts sont calculés de la manière suivante: Q x Pc pour le coût énergie verte . Q correspond au pourcentage, tel que déterminé légalement, des prélèvements du client pour lequel ENGIE doit remettre des certificats d'énergie verte . Pc correspond au prix par certificat d'énergie verte et s'élève en Mai 2024 à 71 €. Ce prix est hors TVA. Les coûts sont repris séparément sur la facture et sont adaptés en fonction des modifications légales.
- Les coûts de réseau sont approuvés par la CREG et par la CWaPE. Concernant les tarifs de transport et de distribution d'électricité autres que pour la basse tension, veuillez-vous référer au site internet de la CWaPE.
- Le tarif prosumer s'applique aux installations d'une puissance de production maximale de 10 kVA disposant d'un compteur d'électricité tournant à l'envers. Il est porté en compte au prorata de l'année civile. Vous trouverez davantage d'informations sur cwape.be.
- (8) Vous ne payez pas de TVA sur ces coûts.
- Le calcul a été effectué en janvier 2024 pour un contrat EASY pro Variable sur la base d'une consommation professionnelle de 7500 kWh/an en Wallonie.
- (11) Droit d'accise spécial d'application à partir du 01/01/2022 remplaçant les contributions pour les obligations de service public fédéral et la cotisation fédérale. Il est calculé sur base annuelle, suivant un tarif dégressif par tranche de consommation.
- (15) Le terme « Partage d'énergie » couvre toutes les formes de partage d'énergie ou de vente d'énergie possible, autorisées dans votre région, comme par exemple la vente pair à pair, la vente pair à pair multiple, le partage d'énergie ou la vente d'énergie (ex. ACP) au sein d'un même immeuble d'habitation ou bâtiment polyvalent, ou le partage au sein d'une communauté d'énergie (d'énergie renouvelable ou citoyenne).







Prix variables électricité pour les contrats conclus en Mai 2024 Pour les professionnels en Région Wallonne Prix tva exclue

Le coût administratif pour le Partage d'énergie est un coût annuel d'énergie facturé intégralement à tout client participant à une forme de Partage d'énergie ; il n'y a pas de facturation au prorata dans l'année. Le taux de TVA - inclus dans le prix - pour ce coût administratif est de 21%. Si 1 ou 2 EAN enregistrés pour un compte au nom d'un même client sont concernés, le coût administratif pour le Partage d'énergie n'est facturée qu'une seule fois. Si plus de 2 EAN enregistrés pour un compte au nom d'un même client sont concernés, le coût est facturée pour chacun de ces EAN.

Origine de l'électricité verte fournie dans le cadre de FLOW pro en "Option électricité verte, 100% belge" : sources d'énergie renouvelables (100%).

Origine de l'électricité fournie dans le cadre de FLOW pro en Région Wallonne en 2022: sources d'énergie renouvelables (11,68%), cogénération de qualité (0,00%), combustibles fossiles (32,42%), nucléaire (55,90%), inconnu (0,00%).

Origine de la fourniture totale d'électricité pour Electrabel sa en Région Wallonne en 2022 : sources d'énergie renouvelables (30,11%), cogénération de qualité (0,00%), combustibles fossiles (25,66%), nucléaire (44,24%), inconnu (0,00%).

Frais de rappel et de mise en demeure (8)
Montants d'application à partir du 1er décembre 2023

Frais de rappel (1er gratuit)	10,00 €
Mise en demeure	25,00 €